

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 10 dhoulkaâda 1435 – 5 septembre 2014

157^{ème} année

N° 72

Sommaire

Décrets et Arrêtés

Présidence du Gouvernement

Décret n° 2014-3125 du 2 septembre 2014, fixant le régime de rémunération du président et des membres de l'instance de la vérité et de la dignité.....	2344
Nomination du président-directeur général de la télévision tunisienne	2344
Arrêté du chef du gouvernement du 1 ^{er} septembre 2014, portant délégation de signature	2345

Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et de la Justice Transitionnelle

Détachement d'un magistrat	2345
----------------------------------	------

Ministère de l'Intérieur

Nomination de secrétaires généraux de gouvernorats	2345
Nomination de premiers délégués	2346
Nomination de secrétaires généraux de communes	2346
Nomination de directeurs	2346
Nomination de sous-directeurs	2347
Nomination de chefs de service	2348
Cessation de fonctions de secrétaires généraux de gouvernorats.....	2349
Cessation de fonctions de premiers délégués.....	2350
Mutation de secrétaires généraux de gouvernorats	2350
Mutation de premiers délégués.....	2350

Ministère de l'Economie et des Finances

Nomination d'un directeur général	2351
---	------

Ministère de l'Agriculture	
Nomination d'un chef de cabinet.....	2351
Ministère des Affaires Sociales	
Fixation de la date d'effet de nomination d'un chargé de mission.....	2351
Nomination d'un directeur	2351
Nomination d'un sous-directeur	2351
Nomination de chefs d'unité.....	2351
Nomination de chefs de service.....	2351
Arrêté du ministre des affaires sociales du 28 août 2014, portant ouverture du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de psychologue principal	2353
Arrêté du ministre des affaires sociales du 28 août 2014, portant annulation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'inspecteur d'éducation spécialisée	2354
Ministère de l'Éducation	
Nomination d'un chargé de mission.....	2354
Nomination d'un directeur général	2354
Arrêté du ministre de l'éducation du 25 août 2014, portant délégation de signature	2354
Ministère de la Santé	
Nomination de chefs de service hospitaliers	2355
Arrêté du ministre de la santé du 28 août 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire	2357
Arrêté du ministre de la santé du 28 août 2014, portant délégation de signature	2358
Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable	
Nomination d'un chargé de mission.....	2358
Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, du 25 août 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au corps commun des ingénieurs des administrations publiques au titre de l'année 2014, au centre d'essais et des techniques de la construction relevant du ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable	2359
Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, du 25 août 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2014, au centre d'essais et des techniques de la construction relevant du ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable	2359
Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, du 25 août 2014, portant ouverture d'un examen professionnel sur épreuves pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 8 et 9 dans le grade d'adjoint technique du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2014, au centre d'essais et des techniques de la construction relevant du ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable	2360
Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, du 25 août 2014, portant ouverture d'un examen professionnel sur épreuves pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 8 et 9 dans le grade de secrétaire d'administration au corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2014, au centre d'essais et des techniques de la construction relevant du ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable.....	2361

Ministère du Tourisme

- Arrêté de la ministre du tourisme du 28 août 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques au ministère de tourisme..... 2361
- Arrêté de la ministre du tourisme du 28 août 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller du corps administratif commun des administrations publiques au ministère de tourisme..... 2362
- Arrêté de la ministre du tourisme du 28 août 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur du corps administratif commun des administrations publiques au ministère de tourisme 2362
- Arrêté de la ministre du tourisme du 28 août 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'attaché d'administration du corps administratif commun des administrations publiques au ministère de tourisme 2363

Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières

- Arrêté du secrétaire d'Etat des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 2 septembre 2014, portant nomination des membres de la commission consultative chargée de l'examen des opérations immobilières domaniales... 2363

décrets et arrêtés

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2014- 3125 du 2 septembre 2014, fixant le régime de rémunération du président et des membres de l'instance de la vérité et de la dignité.

Le chef du gouvernement,

Vu la constitution de la République Tunisienne,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu loi organique n° 2013-53 du 24 décembre 2013, relative à l'instauration de la justice transitionnelle et à son organisation et notamment son article 28,

Vu le décret n° 2014-1872 du 30 mai 2014, portant nomination des membres de l'instance de la vérité et de la dignité,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu l'avis du ministre de l'économie et des finances,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Vu la délibération du conseil des ministres et après information du Président de la République.

Décète :

Article premier - Le présent décret fixe le régime de rémunération du président et des membres de l'instance de la vérité et de la dignité.

Art. 2 - Des indemnités et des avantages en nature sont accordés, mensuellement, au président et aux membres de l'instance de la vérité et de la dignité. Ils sont fixés selon le tableau suivant :

La qualité	Le montant net de l'indemnité	Les avantages en nature
Le président de l'instance	3800 dinars	Une voiture de fonction et 500 litres de carburant
Le vice président	3600 dinars	Une voiture de fonction et 360 litres de carburant
Le reste des membres	3400 dinars	Une voiture de fonction et 360 litres de carburant

Art. 3 - Les indemnités et avantages accordés au président et aux membres de l'instance de la vérité et de la dignité sont imputés sur le budget de ladite instance.

Art. 4 - Les indemnités accordées au président de l'instance et à ses membres sont soumises aux retenues au titre de l'impôt sur le revenu et aux cotisations au titre de la prévoyance sociale selon la législation en vigueur.

Art. 5 - Les indemnités citées à l'article 2 du présent décret ne peuvent être cumulées avec d'autres salaires ou avantages accordés par l'Etat ou les établissements publics ou les entreprises publiques ou locales au titre d'indemnités ou de salaires.

Art. 6 - Le ministre de l'économie et des finances et le président de l'instance de la vérité et de la dignité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 2 septembre 2014.

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Par décret n° 2014-3126 du 28 août 2014.

Monsieur Ben Ltaif Mustafa est nommé président-directeur général de la télévision tunisienne, à compter de 20 juin 2014.

Arrêté du chef du gouvernement du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature.

Le chef du gouvernement,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 72-40 du 1^{er} juin 1972, relative au tribunal administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n°69-400 du 7 novembre 1969, portant création du Premier ministre et fixant les attributions du Premier ministre,

Vu le décret n° 70-118 du 11 avril 1970, portant organisation des services du Premier ministre ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret n° 71-133 du 10 avril 1971, portant réorganisation des services du Premier ministre,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2010-258 du 9 février 2010, portant création d'un comité général de la fonction publique au Premier ministre,

Vu le décret n° 2013-2830 du 9 juillet 2013, chargeant Monsieur Mohamed Saidi, conseiller au tribunal administratif, des fonctions de directeur général de l'administration et de la fonction publique au comité général de la fonction publique à la Présidence du gouvernement,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Arrête :

Article premier - conformément aux dispositions de l'article 33 (nouveau) de la loi organique n° 96-39 du 3 juin 1996, modifiant la loi n° 72-40 du 1^{er} juin 1972 relative au tribunal administratif, Monsieur Mohamed Saidi, directeur général de l'administration et de la fonction publique au comité général de la fonction publique, est habilité à signer par délégation du chef du gouvernement tous les actes entrant dans le cadre de recours devant le tribunal administratif.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 1^{er} août 2014.

Tunis, le 1^{er} septembre 2014.

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

**MINISTERE DE LA JUSTICE, DES
DROITS DE L'HOMME ET DE LA
JUSTICE TRANSITIONNELLE**

Par décret n° 2014-3127 du 25 août 2014.

Monsieur Néjib Ben Hammouda, magistrat de deuxième grade, est détaché auprès du ministère de l'intérieur pour une période n'excédant pas cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2014.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Par décret n° 2014-3128 du 25 août 2014.

Monsieur Samir Azouz, est chargé des fonctions de secrétaire général du gouvernorat de Nabeul, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3129 du 25 août 2014.

Monsieur Mondher Ismaili, est chargé des fonctions de secrétaire général du gouvernorat de Zaghouan, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3130 du 25 août 2014.

Monsieur Mourad Ben Ali, est chargé des fonctions de secrétaire général du gouvernorat de Mahdia, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3131 du 25 août 2014.

Monsieur Lotfi Bouhamda, est chargé des fonctions de secrétaire général du gouvernorat de Tataouine, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3132 du 25 août 2014.

Monsieur Adel Ben Mesbah, est chargé des fonctions de secrétaire général du gouvernorat de Jendouba, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3133 du 25 août 2014.

Monsieur Yasser Slimane, est chargé des fonctions de secrétaire général du gouvernorat de Béja, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3134 du 25 août 2014.

Monsieur Mohamed Ben Abdellatif, est chargé des fonctions de premier délégué au gouvernorat de Nabeul, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3135 du 25 août 2014.

Monsieur Abdelfattah Chakchouk, est chargé des fonctions de premier délégué au gouvernorat de Monastir, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3136 du 25 août 2014.

Monsieur Abderrahmen Maknine, est chargé des fonctions de premier délégué au gouvernorat de Zaghouan, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3137 du 25 août 2014.

Monsieur Taoufik Sahbani, est chargé des fonctions de premier délégué au gouvernorat de Mahdia, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3138 du 25 août 2014.

Monsieur Hamza Fakheth, est chargé des fonctions de premier délégué au gouvernorat de Gabès, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3139 du 25 août 2014.

Monsieur Ibrahim Dhouafli, est chargé des fonctions de premier délégué au gouvernorat de Kébili, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3140 du 25 août 2014.

Monsieur Foued Belahsan, est chargé des fonctions de premier délégué au gouvernorat de Tozeur, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3141 du 25 août 2014.

Monsieur Sami Ghabi, est chargé des fonctions de premier délégué au gouvernorat de Sidi Bouzid, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3142 du 25 août 2014.

Monsieur Othmane Attafi, est chargé des fonctions de premier délégué au gouvernorat du Kef, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3143 du 25 août 2014.

Monsieur Ridha Nefzi, est chargé des fonctions de premier délégué au gouvernorat de Jendouba, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3144 du 25 août 2014.

Monsieur Fakhri Bouzaiene, est chargé des fonctions de premier délégué au gouvernorat de Bizerte, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3145 du 25 août 2014.

Monsieur Yahya Abidi, administrateur en chef, est chargé des fonctions de secrétaire général de cinquième classe à la commune de Nabeul, à compter du 10 septembre 2012.

Par décret n° 2014-3146 du 25 août 2014.

Monsieur Elmoez Elkhbou, administrateur conseiller est chargé des fonctions de secrétaire général de quatrième classe à la commune de Tazarka.

Par décret n° 2014-3147 du 25 août 2014.

Monsieur Elmongi Elhedhli, administrateur, est chargé des fonctions de secrétaire général de deuxième classe à la commune de Touza.

Par décret n° 2014-3148 du 25 août 2014.

Monsieur Sami Melki, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de directeur des affaires administratives générales à la commune du Béja.

Par décret n° 2014-3149 du 25 août 2014.

Monsieur Mohamed Bouden, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de division du conseil régional du gouvernorat de Nabeul, avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2014-3150 du 25 août 2014.

Monsieur Taher Ouederni, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de chef de l'unité des programmes et d'évaluation au centre de formation et d'appui à la décentralisation au ministère de l'intérieur avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2014-3151 du 25 août 2014.

Monsieur Adel Chlioui, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de chef de division des affaires administratives générales au gouvernorat de Mahdia, avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2014-3152 du 25 août 2014.

Madame Afifa Bouaziz, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de division des affaires politiques au gouvernorat de Béja, avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2014-3153 du 25 août 2014.

Madame Samia Djobi, épouse Laabidi, administrateur en chef, est chargée des fonctions de chef de division des affaires sociales au gouvernorat de Siliana, avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2014-3154 du 25 août 2014.

Mademoiselle Feten Rjab, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de sous-directeur de la propreté et de la protection de l'environnement à la commune de la Marsa.

Par décret n° 2014-3155 du 25 août 2014.

Monsieur Mounir Razki, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'organisation et de l'informatique à la commune de la Marsa.

Par décret n° 2014-3156 du 25 août 2014.

Madame Sondes Ben Saad épouse Bettaieb, administrateur, est chargée des fonctions de sous-directeur des affaires financières à la commune de Hammam-Sousse.

Par décret n° 2014-3157 du 25 août 2014.

Monsieur Monji Amairi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef du bureau d'analyse et de prospection au centre de formation et d'appui à la décentralisation au ministère de l'intérieur avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2014-3158 du 25 août 2014.

Monsieur Abdesslem Bouaouina, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires administratives à la commune de Hammam-Sousse.

Par décret n° 2014-3159 du 25 août 2014.

Monsieur Belgaçem Addel, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires techniques à la commune d'Enfidha.

Par décret n° 2014-3160 du 25 août 2014.

Madame Feten Chaari épouse Zagal, administrateur, est chargée des fonctions de sous-directeur des affaires administratives à la commune de Sakiet-Ezzit.

Par décret n° 2014-3161 du 25 août 2014.

Monsieur Chokri Bouraoui, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'environnement à la commune de Korba.

Par décret n° 2014-3162 du 25 août 2014.

Madame Khadija Souileh, administrateur, est chargée des fonctions de chef de division de l'information et des conférences au gouvernorat de Gafsa, avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordé à ce dernier.

Par décret n° 2014-3163 du 25 août 2014.

Monsieur Fathi Halouli, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de division des affaires administratives générales au gouvernorat de Monastir, avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2014-3164 du 25 août 2014.

Madame Hayet H'jiri, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de division des affaires politiques au gouvernorat de Monastir, avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordé à ce dernier.

Par décret n° 2014-3165 du 25 août 2014.

Madame Faten Mejri, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de division de l'information et des conférences au gouvernorat de Monastir, avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordé à ce dernier.

Par décret n° 2014-3166 du 25 août 2014.

Monsieur Mounir Mraïhi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de division des affaires sociales au gouvernorat de Kasserine, avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2014-3167 du 25 août 2014.

Madame Mahbouba Rahrah, administrateur, est chargée des fonctions de chef de division des affaires politiques au gouvernorat de Nabeul, avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2014-3168 du 25 août 2014.

Monsieur Hamadi Awaissi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de division des affaires administratives générales au gouvernorat de Siliana, avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2014-3169 du 25 août 2014.

Madame Leila Hamzaoui épouse Bannouri, administrateur, est chargée des fonctions de sous-directeur de la documentation et des études à l'inspection générale du ministère de l'intérieur.

Par décret n° 2014-3170 du 25 août 2014.

Monsieur Riadh Boukidida, inspecteur régional de la santé publique, est chargé des fonctions de sous-directeur des unités sanitaires de base à la direction des services de santé au ministre de l'intérieur.

Par décret n° 2014-3171 du 25 août 2014.

Madame Samia Jendoubi épouse Ben Elhaj Massoud, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service de la comptabilité et des marchés à la commune de Radès.

Par décret n° 2014-3172 du 25 août 2014.

Madame Fatma khalf Allah épouse Zouari, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service du bureau des relations avec le citoyen à la commune de Sfax.

Par décret n° 2014-3173 du 25 août 2014.

Monsieur Hammadi Zaari, administrateur, est chargé des fonctions de chef du service administratif et financier à la commune de Ain Drahem.

Par décret n° 2014-3174 du 25 août 2014.

Monsieur Ali Nasr, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service de la propreté et de l'environnement à la commune de Mdhilla.

Par décret n° 2014-3175 du 25 août 2014.

Monsieur Mounir Raysi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service des autorisations urbaines à la commune de Radès.

Par décret n° 2014-3176 du 25 août 2014.

Monsieur Mohamed Elkchaw, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service de l'impôt et de recouvrement à la commune d'El Jam.

Par décret n° 2014-3177 du 25 août 2014.

Madame Sana Elhadhiri, administrateur, est chargée des fonctions de chef du bureau de l'évaluation au centre de formation et d'appui à la décentralisation au ministère de l'intérieur avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2014-3178 du 25 août 2014.

Madame Bchira Yahyaoui épouse Bargaoui, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef du bureau de la production dans le domaine technique et environnemental au centre de formation et d'appui à la décentralisation au ministère de l'intérieur avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret n° 2014-3179 du 25 août 2014.

Monsieur Maher Htit, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières à la commune de Jbenyana.

Par décret n° 2014-3180 du 25 août 2014.

Madame Karima Flija épouse Belghoula, technicien principale, est chargée des fonctions de chef de service du jardinage à la commune de Soukra.

Par décret n° 2014-3181 du 25 août 2014.

Monsieur Abdeljalil Zanati, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service de nettoyage et de l'environnement à la commune de Jbenyena.

Par décret n° 2014-3182 du 25 août 2014.

Monsieur Abdelkader Belguith, analyste, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives générales à la direction générale de l'informatique au ministère de l'intérieur.

Par décret n° 2014-3183 du 25 août 2014.

Monsieur Abderraouf Kouraichi, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service des relations avec les organisations territoriales à la direction générale des relations extérieures et de la coopération internationale au ministère de l'intérieur.

Par décret n° 2014-3184 du 25 août 2014.

Madame Jalila Khammassi, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service de l'évaluation, du suivi et de la logistique à la direction générale des relations extérieures et de la coopération internationale au ministère de l'intérieur.

Par décret n° 2014-3185 du 25 août 2014.

Monsieur Khaled Hayouni, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de la cellule de la simplification et de l'unification des méthodes, au bureau d'organisation et méthodes au ministre de l'intérieur avec rang et avantages de chef de service.

Par décret n° 2014-3186 du 25 août 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Yassine Gmiha, secrétaire général du gouvernorat de la Manouba, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3187 du 25 août 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Tarek Ben Hmida, secrétaire général du gouvernorat de Nabeul, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3188 du 25 août 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Belgacem Maatoug, secrétaire général du gouvernorat de Zaghouan, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3189 du 25 août 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Radhouane Mestiri, secrétaire général du gouvernorat de Mahdia, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3190 du 25 août 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Taoufik Barnat, secrétaire général du gouvernorat de Medenine, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3191 du 25 août 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Lotfi Ettih, secrétaire général du gouvernorat de Tataouine, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3192 du 25 août 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Jounaïdi Bettaieb, secrétaire général du gouvernorat du Kef, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3193 du 25 août 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Hatem Sauli, secrétaire général du gouvernorat de Béja, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3194 du 25 août 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Hassen Mbarek, premier délégué au gouvernorat de Nabeul, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3195 du 25 août 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Adel Beltaief, premier délégué au gouvernorat de Mahdia, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3196 du 25 août 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Romdhane Ghanmi, premier délégué au gouvernorat de Kairouan à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3197 du 25 août 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Lotfi Sassi, premier délégué au gouvernorat de Gabès, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3198 du 25 août 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Lotfi Hamdi, premier délégué au gouvernorat de Gafsa, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3199 du 25 août 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Ridha Mosbah, premier délégué au gouvernorat du Kef, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3200 du 25 août 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Belgacem Medini, premier délégué au gouvernorat de Jendouba, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3201 du 25 août 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Salah Mtiraoui, premier délégué au gouvernorat de Bizerte, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3202 du 25 août 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Lassaad Khedher, premier délégué au gouvernorat de Tunis, à compter du 14 mai 2014.

Par décret n° 2014-3203 du 25 août 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Madame Radhia Chelly, premier délégué au gouvernorat de l'Ariana, à compter du 14 mai 2014.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 25 août 2014.

Messieurs les secrétaires généraux ci-après cités sont mutés en leurs mêmes fonctions à compter du 14 mai 2014 :

- Mondher Aribi, du gouvernorat de Jendouba, au gouvernorat de Sousse.
- Abdelmajid Abbes, du gouvernorat de Kébili, au gouvernorat de la Manouba.
- Akram Kallel, du gouvernorat de Sousse, au gouvernorat de Médenine.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 25 août 2014.

Messieurs les premiers délégués ci-après cités sont mutés en leurs mêmes fonctions à compter du 14 mai 2014 :

- Abdelbasset Mnasri, du gouvernorat de Kasserine, au gouvernorat de Sfax.
- Nouredine Touati, du gouvernorat de Tozeur, au gouvernorat de Kasserine.
- Mohamed Samcha, du gouvernorat de Kébili, au gouvernorat de Tataouine.
- Abdeljelil Bouras, du gouvernorat de Tataouine, au gouvernorat de Tunis.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

Par décret n° 2014-3204 du 28 août 2014.

Monsieur Adnene Gallas, contrôleur général des finances, est chargé des fonctions de chef de l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat au ministère de l'économie et des finances à compter du 21 octobre 2013.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n°2008-4112 du 30 décembre 2008, l'intéressé bénéficie du rang et avantages accordés à un directeur général d'administration centrale.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Par décret n° 2014-3205 du 28 août 2014.

Monsieur Abdellatif Ghadira, ingénieur général, est nommé chef de cabinet du ministre de l'agriculture, et ce, à compter du 30 juin 2014.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Par décret n° 2014-3206 du 28 août 2014.

Le décret n° 2014-1155 du 11 avril 2014, portant nomination de Monsieur Lotfi Allani, en qualité de chargé de mission auprès du cabinet du ministre des affaires sociales, prend effet à compter du 6 janvier 2014.

Par décret n° 2014-3207 du 25 août 2014.

Madame Najet Dkhil épouse Kalai, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de directeur à l'unité de gestion par objectifs au ministère des affaires sociales pour la réalisation du projet d'instauration d'une banque de données sur les familles nécessiteuses et à revenu limité.

Par décret n° 2014-3208 du 25 août 2014.

Monsieur Hatem Salhi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur à l'unité de gestion par objectifs au ministère des affaires sociales pour la réalisation du projet d'instauration d'une banque de données sur les familles nécessiteuses et à revenu limité.

Par décret n° 2014-3209 du 25 août 2014.

Mademoiselle Fatma Mlayah, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de chef de l'unité des études, de la formation et de l'informatique à la direction régionale des affaires sociales de Tataouine.

Par décret n° 2014-3210 du 25 août 2014.

Monsieur Malik Ahmed, analyste, est chargé des fonctions de chef de l'unité des études, de la formation et de l'informatique à la direction régionale des affaires sociales de Bizerte.

Par décret n° 2014-3211 du 25 août 2014.

Madame Latifa Lejdel épouse Ben Néji, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de l'unité des études, de la formation et de l'informatique à la direction régionale des affaires sociales de Kébili.

Par décret n° 2014-3212 du 25 août 2014.

Monsieur Jamel Kadri, travailleur social principal, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Mareth, à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Gabès.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n°2011- 4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-3213 du 25 août 2014.

Madame Dorra Bacouche épouse Ben Saleh, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Sousse-Medina, à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Sousse.

Par décret n° 2014-3214 du 25 août 2014.

Madame Souad Aydi épouse Aydi, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Tina, à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales du Sfax.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011- 4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-3215 du 25 août 2014.

Monsieur Mohamed Zagrouba, travailleur social principal, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Médenine-Sud, à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Médenine.

En application de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-3216 du 25 août 2014.

Monsieur Abdallah Zantour, travailleur social principal, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Mateur, à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Bizerte.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-3217 du 25 août 2014.

Monsieur Ramzi Nsiri inspecteur central du travail et de conciliation, est chargé des fonctions de chef de l'unité de conciliation à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Sidi Bouzid.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-3218 du 25 août 2014.

Madame Basma Ben Rabha épouse Soltani, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de service de la solidarité à l'unité de la solidarité et du développement social à la division de la promotion sociale de Tunis 2 à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

Par décret n° 2014-3219 du 25 août 2014.

Monsieur Karim Yaakoubi, psychologue, est chargé des fonctions de chef de service de la prévention et de la protection à l'unité de la promotion des personnes handicapées à la division de la promotion sociale de Tunis 2 à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

Par décret n° 2014-3220 du 25 août 2014.

Mademoiselle Houda Khiari, inspecteur du travail et de conciliation, est chargée des fonctions de chef de service de la conciliation dans le secteur privé à l'unité de la conciliation à la division de l'inspection du travail et de la conciliation de Tunis 2 à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

Par décret n° 2014-3221 du 25 août 2014.

Madame Henda Ben Elhaj Mbarek épouse Zoghلامي, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de service des normes à la sous-direction juridique de sécurité sociale à la direction des études juridiques et des normes à la direction générale de la sécurité sociale au ministère des affaires sociales.

Par décret n° 2014-3222 du 25 août 2014.

Monsieur Zied Chebbi, inspecteur du travail et de conciliation, est chargé des fonctions de chef de service du contrôle dans le secteur agricole à l'unité du contrôle à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Kasserine.

Par décret n° 2014-3223 du 25 août 2014.

Madame Rihab Atar épouse Darraji, psychologue, est chargée des fonctions de chef de service de l'enfance à l'unité de la défense sociale à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Ben Arous.

Par décret n° 2014-3224 du 25 août 2014.

Madame Houda Khemir épouse Tangour, psychologue, est chargée des fonctions de chef de service de la prévention et de la protection à l'unité de la promotion des personnes handicapées à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Nabeul.

Par décret n° 2014-3225 du 25 août 2014.

Monsieur Ali Feydi, analyste, est chargé des fonctions de chef de service à l'unité de gestion par objectifs au ministère des affaires sociales pour la réalisation du projet d'instauration d'une banque de données sur les familles nécessiteuses et à revenu limité.

Par décret n° 2014-3226 du 25 août 2014.

Mademoiselle Ayda Temtem, psychologue, est chargée des fonctions de chef de service de l'intégration éducative et professionnelle à l'unité de la promotion des personnes handicapées à la division de la promotion sociale Tunis 2 à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

Par décret n° 2014-3227 du 25 août 2014.

Monsieur Fathi Bouthiba, psychologue, est chargé des fonctions de chef de service de l'action sociale à l'unité de la défense sociale à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Nabeul.

Par décret n° 2014-3228 du 25 août 2014.

Monsieur Mohamed Jaouadi, inspecteur du travail et de conciliation, est chargé des fonctions de chef de service du contrôle dans le secteur agricole à l'unité de contrôle à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Jendouba.

Par décret n° 2014-3229 du 25 août 2014.

Monsieur Mohamed Naji, inspecteur central du travail et de conciliation, est chargé des fonctions de chef de service de la conciliation dans le secteur privé à l'unité de la conciliation à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Kébili.

Par décret n° 2014-3230 du 25 août 2014.

Madame Monia Zakhama épouse Mabrouk, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de service de l'enfance à l'unité de la défense sociale à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Sousse.

Par décret n° 2014-3231 du 25 août 2014.

Madame Dalila Alakdiri épouse Gherairi, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de service de la solidarité à l'unité de la solidarité et du développement social à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Gabès.

Par décret n° 2014-3232 du 25 août 2014.

Madame Faten Abidelli épouse Lakdher, inspecteur du travail et de conciliation, est chargée des fonctions de chef de service du contrôle dans le secteur non agricole à l'unité du contrôle à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Siliana.

Arrêté du ministre des affaires sociales du 28 août 2014, portant ouverture du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de psychologue principal.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 99-203 du 25 janvier 1999, fixant le statut particulier du corps des psychologues des administrations publiques,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre des affaires sociales du 16 octobre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de psychologue principal, tel que modifié par l'arrêté du ministre des affaires sociales du 10 juillet 2014.

Arrête:

Article premier - Est ouvert au ministère des affaires sociales, le 6 novembre 2014 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de psychologue principal.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à douze (12) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 6 octobre 2014.

Tunis, le 28 août 2014.

Le ministre des affaires sociales
Ahmed Ammar Youmbai

Vu
Le Chef du Gouvernement
Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre des affaires sociales du 28 août 2014, portant annulation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'inspecteur d'éducation spécialisée.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014, et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général du personnel de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 90-2062 du 10 décembre 1990, portant statut particulier des personnels de l'inspection pédagogique de l'éducation spécialisée du ministère des affaires sociales,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre des affaires sociales du 27 mai 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'inspecteur d'éducation spécialisée,

Vu l'arrêté du ministre des affaires sociales du 15 juillet 2013, portant ouverture du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'inspecteur d'éducation spécialisée.

Arrête:

Article premier - Est annulé, le concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'inspecteur d'éducation spécialisée au titre de l'année 2013, ouvert par l'arrêté du ministre des affaires sociales du 15 juillet 2013 susvisé.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 28 août 2014.

Le ministre des affaires sociales

Ahmed Ammar Youmbai

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

MINISTERE DE L'EDUCATION

Par décret n° 2014-3233 du 28 août 2014.

Monsieur Mohamed Khzami, conseiller au tribunal administratif, est chargé des fonctions de chargé de mission au cabinet du ministre de l'éducation.

Par décret n° 2014-3234 du 28 août 2014.

Monsieur Mohamed Khzami, conseiller au tribunal administratif, est chargé des fonctions de directeur général des affaires juridiques et du contentieux au ministère de l'éducation.

Arrêté du ministre de l'éducation du 25 août 2014, portant délégation de signature.

Le ministre de l'éducation,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée ou complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2001-2143 du 10 septembre 2001, portant création d'un centre d'information, de formation, de documentation et d'études appelé « centre national d'innovation pédagogique et de recherches en éducation » et fixant son organisation administrative et financière et les modalités de son fonctionnement,

Vu le décret n° 2013-3257 du 31 juillet 2013, chargeant Monsieur Jamel Abaab, professeur de l'enseignement secondaire, des fonctions de secrétaire général au centre national d'innovation pédagogique et de recherches en éducation au ministère de l'éducation en bénéficiant des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Jamel Abaab, professeur principal de l'enseignement secondaire, chargé des fonctions de secrétaire général au centre national d'innovation pédagogique et de recherches en éducation au ministère de l'éducation, est habilité à signer par délégation du ministre de l'éducation, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - L'intéressé est autorisé à sous-déléguer sa signature aux fonctionnaires des catégories « A » et « B » soumis à son autorité conformément aux conditions fixées par l'article 2 du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975.

Art. 3 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 janvier 2014 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 25 août 2014.

Le ministre de l'éducation

Fathi Jarray

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

MINISTERE DE LA SANTE

Par décret n° 2014-3235 du 25 août 2014.

Le docteur Chadli Dziri, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service de chirurgie générale « B » à l'hôpital « Charles Nicolle » de Tunis.

Par décret n° 2014-3236 du 25 août 2014.

Le docteur Mohamed Houissa, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service d'anesthésie réanimation à l'hôpital « Charles Nicolle » de Tunis.

Par décret n° 2014-3237 du 25 août 2014.

Le docteur Samira Khaled, maître de conférences agrégée hospitalo-universitaire en médecine, est reconduite dans les fonctions de chef de service de biologie médicale option parasitologie à l'hôpital « Charles Nicolle » de Tunis.

Par décret n° 2014-3238 du 25 août 2014.

Le docteur Ihsen Zammel, maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service de chirurgie neurologique au « centre de traumatologie et des grands brûlés » de Ben Arous.

Par décret n° 2014-3239 du 25 août 2014.

Le docteur Mondher Mbarek, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service de chirurgie orthopédique et traumatologique au « centre de traumatologie et des grands brûlés » de Ben Arous.

Par décret n° 2014-3240 du 25 août 2014.

Le docteur Sarrah Houimli épouse Charfeddine, maître de conférences agrégée hospitalo-universitaire en médecine, est reconduite dans les fonctions de chef de service de chirurgie plastique, réparatrice et esthétique au « centre de traumatologie et des grands brûlés » de Ben Arous.

Par décret n° 2014-3241 du 25 août 2014.

Le docteur Mohsen Trabelsi, maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service de médecine d'urgence au « centre de traumatologie et des grands brûlés » de Ben Arous.

Par décret n° 2014-3242 du 25 août 2014.

Le docteur Lamia Rezgui épouse Marhoul, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduite dans les fonctions de chef de service d'imagerie médicale au « centre de traumatologie et des grands brûlés » de Ben Arous.

Par décret n° 2014-3243 du 25 août 2014.

Le docteur Mehdi Boussoffara, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service d'anesthésie-réanimation au « centre de traumatologie et des grands brûlés » de Ben Arous.

Par décret n° 2014-3244 du 25 août 2014.

Le docteur Ayoub Zoglami, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service de chirurgie général au « centre de traumatologie et des grands brûlés » de Ben Arous.

Par décret n° 2014-3245 du 25 août 2014.

Le docteur Jalel Taktak, médecin principal des hôpitaux, est reconduit dans les fonctions de chef de service d'ophtalmologie à l'hôpital régional « Ibn Jazzar » de Kairouan.

Par décret n° 2014-3246 du 25 août 2014.

Le docteur Mohamed Nejib Karoui, maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service d'aide médicale urgente (3) à l'hôpital « Sahloul » de Sousse.

Par décret n° 2014-3247 du 25 août 2014.

Le docteur Najet Belhadj Brik, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduite dans les fonctions de chef de service de gastro-entérologie à l'hôpital « Mongi Slim » de La Marsa.

Par décret n° 2014-3248 du 25 août 2014.

Le docteur Elyes Bouajina, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service de rhumatologie à l'hôpital « Farhat Hached » de Sousse.

Par décret n° 2014-3249 du 25 août 2014.

Le docteur Gouider Jeridi, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service de cardiologie à l'hôpital « Farhat Hached » de Sousse.

Par décret n° 2014-3250 du 25 août 2014.

Le docteur Taoufik Khalfallah, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service médecine de travail et des maladies professionnelles à l'hôpital « Tahar Sfar » de Mahdia.

Par décret n° 2014-3251 du 25 août 2014.

Le docteur Khaled Sayahi, médecin des hôpitaux, est reconduit dans les fonctions de chef de service de cardiologie à l'hôpital régional « Mohamed Bourguiba » du Kef.

Par décret n° 2014-3252 du 25 août 2014.

Le docteur Henda Triki, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduite dans les fonctions de chef de service de laboratoire de virologie clinique à l'institut Pasteur de Tunis.

Par décret n° 2014-3253 du 25 août 2014.

Le docteur Hatem Masmoudi, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service d'immunologie à l'hôpital « Habib Bourguiba » de Sfax.

Par décret n° 2014-3254 du 25 août 2014.

Le docteur Hassib Keskes, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service de chirurgie orthopédique et traumatologique à l'hôpital « Habib Bourguiba » de Sfax.

Par décret n° 2014-3255 du 25 août 2014.

Le docteur Jamel Daoud, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service de radiothérapie à l'hôpital « Habib Bourguiba » de Sfax.

Par décret n° 2014-3256 du 25 août 2014.

Le docteur Fatma Makni épouse Ayadi, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduite dans les fonctions de chef de service de biologie médicale option biochimie à l'hôpital « Habib Bourguiba » de Sfax.

Par décret n° 2014-3257 du 25 août 2014.

Le docteur Moez Loumi, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service d'hématologie à L'hôpital « Hédi Chaker » de Sfax.

Par décret n° 2014-3258 du 25 août 2014.

Le docteur Kamel Kolsi, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service d'anesthésie réanimation à l'hôpital « Hédi Chaker » de Sfax.

Par décret n° 2014-3259 du 25 août 2014.

Le docteur Mohamed Maalej, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service de psychiatrie « C » à l'hôpital « Hédi Chaker » de Sfax.

Par décret n° 2014-3260 du 25 août 2014.

Le docteur Chahnaz Charfi épouse Triki, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service de neurologie infantile à l'hôpital « Hédi Chaker » de Sfax.

Par décret n° 2014-3261 du 25 août 2014.

Le docteur Riadh Mhiri, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est chargé des fonctions de chef de service de chirurgie pédiatrique à l'hôpital « Hédi Chaker » de Sfax.

Par décret n° 2014-3262 du 25 août 2014.

Le docteur Tarek Khelif, médecin des hôpitaux, est reconduit dans les fonctions de chef de service de pédiatrie à l'hôpital régional du Siliana.

Par décret n° 2014-3263 du 25 août 2014.

Le docteur Mohamed Nejib Hattab, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service de neuro-chirurgie à l'hôpital « Fattouma Bourguiba » de Monastir.

Par décret n° 2014-3264 du 25 août 2014.

Le docteur Mohamed Faouzi Maatouk, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service de cardiologie « B » à l'hôpital « Fattouma Bourguiba » de Monastir.

Par décret n° 2014-3265 du 25 août 2014.

Le docteur Habib Gamra, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service de cardiologie "A" à l'hôpital « Fattouma Bourguiba » de Monastir.

Par décret n° 2014-3266 du 25 août 2014.

Le docteur Raja Labene, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduite dans les fonctions de chef de service de psychiatrie « C » à l'hôpital « Razi » de la Manouba.

Arrêté du ministre de la santé du 28 août 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre de la santé,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 81-793 du 9 juin 1981, portant organisation des services de l'administration centrale du ministère de la santé publique, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2006-746 du 13 mars 2006 et le décret n° 2007-3017 du 27 novembre 2007,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014 portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-2341 du 26 juin 2014, nommant Monsieur Sofiène Bouraoui, contrôleur d'Etat en chef, chargé de mission pour occuper le poste de chef de cabinet du ministre de la santé, à compter du 6 juin 2014.

Arrêté

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, Monsieur Sofiène Bouraoui, chef de cabinet du ministre de la santé, est habilité à signer par délégation du ministre de la santé, les rapports de traduction devant le conseil de discipline et les décisions de sanctions disciplinaires, à l'exception de la sanction de révocation.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 6 juin 2014 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 28 août 2014.

Le ministre de la santé

Mohamed Salah Ben Ammar

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre de la santé du 28 août 2014, portant délégation de signature.

Le ministre de la santé,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 81-793 du 9 juin 1981, portant organisation des services de l'administration centrale du ministère de la santé publique, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2006-746 du 13 mars 2006 et le décret n° 2007-3017 du 27 novembre 2007,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-2341 du 26 juin 2014, nommant Monsieur Sofiène Bouraoui, contrôleur d'Etat en chef, chargé de mission pour occuper le poste de chef de cabinet du ministre de la santé, à compter du 6 juin 2014.

Arrêté

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Sofiène Bouraoui, contrôleur d'Etat en chef, chef de cabinet du ministre de la santé, est habilité à signer, par délégation du ministre de la santé, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des textes à caractère réglementaires.

Art. 2 - Monsieur Sofiène Bouraoui, est autorisé à sous déléguer sa signature à des fonctionnaires des catégories "A" et "B" placés sous son autorité dans les conditions fixées à l'article 2 du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé.

Art. 3- Le présent arrêté prend effet à compter du 6 juin 2014 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 28 août 2014.

Le ministre de la santé

Mohamed Salah Ben Ammar

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Par décret n° 2014-3267 du 28 août 2014.

Monsieur Mohamed Salah Darghouth est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, à compter du 10 mars 2014.

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 25 août 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au corps commun des ingénieurs des administrations publiques au titre de l'année 2014, au centre d'essais et des techniques de la construction relevant du ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Le ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable,

Vu la loi constitutive n° 2011- 6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps commun des ingénieurs des administrations publiques, tel que modifié et complété par le décret n° 2001-1748 du 1^{er} août 2001 et le décret n° 2009-113 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014- 32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 31 juillet 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef du corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au centre d'essais et des techniques de la construction, le 20 octobre 2014 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef du corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 19 septembre 2014.

Tunis, le 25 août 2014.

Le ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable

Hedi Larbi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 25 août 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2014, au centre d'essais et des techniques de la construction relevant du ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Le ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable,

Vu la loi constitutive n° 2011- 6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 20 11-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2008-559 du 4 mars 2008 et le décret n° 2012-2362 du 10 octobre 2012,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014- 32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014- 413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 16 avril 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au centre d'essais et des techniques de la construction, le 17 octobre 2014 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 17 septembre 2014.

Tunis, le 25 août 2014.

*Le ministre de l'équipement, de
l'aménagement du territoire et du
développement durable*

Hedi Larbi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 25 août 2014, portant ouverture d'un examen professionnel sur épreuves pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 8 et 9 dans le grade d'adjoint technique du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2014, au centre d'essais et des techniques de la construction relevant du ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Le ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable,

Vu la loi constituante n° 2011- 6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 85-1216 du 5 octobre 1985, fixant les conditions d'intégration du personnel ouvrier dans les cadres des fonctionnaires,

Vu le décret n° 98-2509 du 18 décembre 1998, fixant le statut particulier au corps des ouvriers de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, tel que complété par le décret n° 2003-2633 du 23 décembre 2003, et le décret n° 2009-114 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 20 octobre 1999, fixant les modalités d'organisation d'un examen professionnel sur épreuves pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 8 et 9 dans le grade d'adjoint technique du corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au centre d'essais et des techniques de la construction, le 20 octobre 2014 et jours suivants, un examen professionnel sur épreuves pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 8 et 9 dans le grade d'adjoint technique du corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à dix (10) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 19 septembre 2014,

Tunis, le 25 août 2014.

*Le ministre de l'équipement, de
l'aménagement du territoire et du
développement durable*

Hedi Larbi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, du 25 août 2014, portant ouverture d'un examen professionnel sur épreuves pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 8 et 9 dans le grade de secrétaire d'administration au corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2014, au centre d'essais et des techniques de la construction relevant du ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Le ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 85-1216 du 5 octobre 1985, fixant les conditions d'intégration du personnel ouvrier dans les cadres des fonctionnaires,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié, ou complété, et notamment le décret n° 2012-2362 du 10 octobre 2012,

Vu le décret n° 98-2509 du 18 décembre 1998, fixant le statut particulier au corps des ouvriers de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 27 septembre 1988, portant règlement et programme de l'examen professionnel pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 8 et 9 dans le grade de secrétaire d'administration au corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier -Est ouvert au centre d'essais et des techniques de la construction, le 22 octobre 2014 et jours suivants, un examen professionnel sur épreuves pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 8 et 9 dans le grade de secrétaire d'administration au corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 22 septembre 2014.

Tunis, le 25 août 2014.

*Le ministre de l'équipement, de
l'aménagement du territoire et du
développement durable*

Hedi Larbi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

MINISTERE DU TOURISME

Arrêté de la ministre du tourisme du 28 août 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques au ministère de tourisme.

La ministre du tourisme,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2012-2362 du 10 octobre 2012,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 16 avril 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère du tourisme, le 5 novembre 2014 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pouvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 2 octobre 2014.

Tunis, le 28 août 2014.

La ministre du tourisme

Amel Karboul

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté de la ministre du tourisme du 28 août 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller du corps administratif commun des administrations publiques au ministère de tourisme.

La ministre du tourisme,

Vu la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2012-2362 du 10 octobre 2012,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 19 mars 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère du tourisme, le 6 novembre 2014 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller du corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pouvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 2 octobre 2014.

Tunis, le 28 août 2014.

La ministre du tourisme

Amel Karboul

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté de la ministre du tourisme du 28 août 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur du corps administratif commun des administrations publiques au ministère de tourisme.

La ministre du tourisme,

Vu la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2012-2362 du 10 octobre 2012,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 19 mars 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère du tourisme, le 5 novembre 2014 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur au corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pouvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 2 octobre 2014.

Tunis, le 28 août 2014.

La ministre du tourisme

Amel Karboul

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté de la ministre du tourisme du 28 août 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'attaché d'administration du corps administratif commun des administrations publiques au ministère de tourisme.

La ministre du tourisme,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2008-559 du 4 mars 2008 et le décret n° 2012-2362 du 10 octobre 2012,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 1^{er} août 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'attaché d'administration du corps administratif commun des administrations publiques, tel que modifié et complété par l'arrêté du 28 septembre 2012.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère du tourisme, le 5 novembre 2014 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'attaché d'administration au corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pouvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 2 octobre 2014.

Tunis, le 28 août 2014.

La ministre du tourisme

Amel Karboul

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

**MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES**

Arrêté du secrétaire d'Etat des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 2 septembre 2014, portant nomination des membres de la commission consultative chargée de l'examen des opérations immobilières domaniales.

Le secrétaire d'Etat des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics notamment son article 21,

Vu le décret du 18 juin 1918 sur la gestion et l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et notamment son article 62,

Vu le code de la comptabilité publique et notamment ses articles 86 (nouveau) 98 (nouveau),

Vu le décret n° 90-999 du 11 juin 1990, fixant les attributions du ministère des domaines de l'Etat,

Vu le décret n° 90-1070 du 18 juin 1990, portant organisation du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, tel que modifié et complété par le décret n° 91-1006 du 21 juin 1991 et par le décret n° 94-1107 du 14 mai 1994,

Vu le décret n° 90-1481 du 8 septembre 1990, relatif aux modes d'aliénation des immeubles relevant du domaine privé de l'Etat, tel que modifié par le décret n° 94-2522 du 9 décembre 1994,

Vu le décret n° 2014-1191 du 11 avril 2014, portant nomination du chef de cabinet du secrétaire d'Etat des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Arrête :

Article premier - Sont désignés membres de la commission consultative chargée de l'examen des opérations immobilières domaniales.

- Rached Ben Romdhan représentant du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières : président.

- Nooman Majdoub : représentant de la Présidence gouvernement : membre.

- Dorsaf Ouhi : représentant du ministère de l'équipement, de l'aménagement de territoire et du développement durable : membre.

- Mohamed Salah Harzalli : représentant du ministère de l'agriculture : membre.

- Lilia Medelgi Saidi : représentant de la direction générale de la gestion et des ventes au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières : membre.

- Jalel Eddine Gaha : représentant de la direction générale de l'acquisition et de la délimitation au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières : membre.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 25 mars 2014 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 2 septembre 2014.

Le secrétaire d'Etat des domaines de l'Etat et des affaires foncières

Mohamed Karim Jammoussi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa